

Rapport de rendement  
environnemental 2002



Une  
**ÉNERGIE**  
responsable, c'est notre devoir



**Énergie NB Power**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>FAITS SAILLANTS</b>	①
<b>LEADERSHIP ENVIRONNEMENTAL</b>	②
<b>MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION</b>	④
<b>L'ENTREPRISE</b>	⑤
<b>PRODUCTION</b>	⑬
<b>NUCLÉAIRE</b>	⑳
<b>TRANSPORT</b>	㉔
<b>SERVICE À LA CLIENTÈLE</b>	㉗
<b>ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE 2002</b>	⑳
<b>GOVERNANCE</b>	㉓
<b>CARTE DU RÉSEAU</b>	㉔

## Contact

Pour nous faire part de vos questions ou pour obtenir des exemplaires supplémentaires de ce rapport, vous pouvez communiquer avec nous à l'adresse suivante :

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick  
Affaires environnementales  
C.P. 2000  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
Canada E3B 4X1

Pour obtenir des renseignements sur Énergie NB, veuillez visiter notre site à cette adresse :  
[www.nbpower.com](http://www.nbpower.com)

Pour en savoir davantage sur le Programme d'engagement et de responsabilité en environnement de l'Association canadienne de l'électricité, veuillez visiter le site suivant : [www.canelect.ca](http://www.canelect.ca)

Photos de la nature : © Clarence Nowlan -  
[www.photoatlantic.com](http://www.photoatlantic.com)

Photos d'Énergie NB : Rod Stears -  
[www.rodstears.com](http://www.rodstears.com)

Design et production multimedia :  
Hudson Design Group  
[www.hudsondesign.ca](http://www.hudsondesign.ca)

# Faits SAILLANTS 2002

Énergie NB a reçu une approbation environnementale conditionnelle visant la remise à neuf de la centrale de Coleson Cove.

À la suite de l'évaluation positive des instances fédérales responsables de l'environnement, l'Office national de l'énergie a autorisé la réalisation du projet de la ligne internationale de transport.

Un rapport d'évaluation environnementale des installations de gestion des déchets radioactifs solides à la centrale nucléaire de Point Lepreau a été soumis à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).

La centrale de Grand Lac a reçu un permis d'exploitation de trois ans relatif à la qualité de l'air. Les turbines à combustion de Millbank et de Ste.-Rose ont reçu des permis de cinq ans.

Les émissions globales de dioxyde de soufre étaient de beaucoup inférieures à la limite annuelle de 123 kt. Le total des émissions de dioxyde de soufre entre 1994 et 2002 était de 430 kt de moins que le total des limites annuelles.

Les tests d'émissions de particules dans les principales centrales thermiques ont fait la preuve que l'on pouvait maintenir les émissions de particules en deçà de  $160 \text{ mg/m}^3$ , ce qui correspond à la directive d'Environnement Canada sur les nouvelles sources fixes.

Des prélèvements ont révélé que 99 % des effluents d'eaux usées se situaient dans les limites établies par le permis d'exploitation de chacune des centrales.

Le gypse, les cendres volantes et les cendres de fond provenant de diverses centrales ont été recyclés et ont été transformés en placoplâtre, en produits de béton et en vanadium, réduisant ainsi les besoins en sites d'enfouissement.

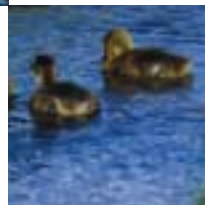
Les unités commerciales de Service à la clientèle et de Transport ont adopté des programmes de gestion environnementale conformes à la norme ISO 14001.

Énergie NB a poursuivi son excellent programme de réutilisation et de recyclage du matériel de l'infrastructure des lignes électriques, par exemple, des conducteurs, des isolateurs, des traverses et des poteaux.

Au cours de l'année, les visites du réseau de transport ont permis de découvrir 12 nouveaux nids de balbuzards. Il y a en tout 274 nids de balbuzards sur les lignes électriques de la province.

Des projets d'évaluation de l'énergie éolienne sont en cours à Lamèque, à Amherst, à Dorchester et à Escuminac/Baie-St.-Anne.

Énergie NB a participé au projet de réhabilitation de la population de deux espèces de plante menacées.



## Leadership environnemental

Historiquement, Énergie NB est chef de file de la protection de l'environnement et a amorcé un bon nombre de programmes innovateurs :

### Production

- À Belledune et à Dalhousie, Énergie NB a installé le premier et le troisième « épurateur » au Canada dans des centrales électriques afin de réduire de façon importante les émissions de dioxyde de soufre.
- Les importantes centrales thermiques à Belledune, à Dalhousie, à Coleson Cove et à Grand Lac ont des précipitateurs électrostatiques qui enlèvent les particules des gaz de combustion.
- Des installations de traitement de pointe assurent la qualité des eaux usées.
- Grâce aux installations à Mactaquac, à Beechwood, à Tobique et à Milltown, les poissons peuvent monter et descendre les rivières Saint Jean, Tobique et Ste-Croix.
- L'utilisation créatrice des sous-produits de production réduit les besoins d'enfouissement – le gypse est transformé en placoplâtre, les cendres volantes entrent dans la production du béton et les cendres sont recyclées pour en extraire le vanadium.
- Énergie NB a été la première entreprise d'électricité à s'engager à se conformer au Code fédéral de recommandations techniques pour la protection de l'environnement applicable aux centrales à vapeur.
- La centrale de Coleson Cove a été la première installation industrielle à suivre le processus de participation du public en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'air du Nouveau-Brunswick*.

### Nucléaire

- La centrale nucléaire de Point Lepreau constitue un volet important des initiatives de réduction des émissions d'Énergie NB. En 2002, la production de la centrale a évité l'émission de 49 640 tonnes de dioxyde de soufre, de 2,9 millions de tonnes de gaz carbonique et de 10 200 tonnes d'oxyde d'azote.
- Le code de recommandations techniques d'Environnement Canada recommande la prise d'eau de refroidissement de Point Lepreau comme système modèle.
- Point Lepreau a été la première centrale nucléaire à subir une évaluation environnementale complète conformément aux lignes directrices fédérales.

### Transport/Service à la clientèle

- Le programme de protection des balbuzards d'Énergie NB a contribué à enlever cet oiseau de la liste des espèces menacées.
- Du matériel d'exploitation est réutilisé ou recyclé chaque année.
- Énergie NB a éliminé presque tout l'équipement du réseau de transport qui, à sa connaissance, contient des BPC.
- Les employés plantent des arbres et des arbustes pour marquer le Jour de l'arbre.
- Énergie NB a implanté un plan de protection environnementale pour le personnel et les entrepreneurs qui travaillent aux lignes de

# POLITIQUE

## Politique environnementale

Cinq principes environnementaux sont à la base du rendement d'Énergie NB et renforcent l'engagement de la Société en matière de protection environnementale.

- 1. Leadership** – Énergie NB maintient son rôle de chef de file dans la recherche de nouvelles technologies et méthodes qui ne nuisent pas à l'environnement, en collaboration avec le public, l'industrie, les chercheurs et le gouvernement.
- 2. Normes environnementales** – Énergie NB respecte toutes les législations et autres règlements pertinents en matière d'environnement dans ses installations autant sur le plan de la planification préliminaire et de l'exploitation que sur celui de la mise hors service.
- 3. Vérifications environnementales** – Énergie NB maintient son engagement envers la vérification environnementale périodique de ses installations et des programmes de surveillance connexes. Elle s'assure ainsi que ses installations sont conformes aux règlements, aux normes de l'industrie et aux procédures internes.
- 4. Protection de l'environnement** – Énergie NB fournit un cadre de travail pour établir et examiner des objectifs, des cibles et des procédures afin d'aider ses employés à respecter son engagement envers la protection environnementale, la prévention de la pollution et l'amélioration de ses systèmes de gestion environnementale.
- 5. Partenariats** – Énergie NB s'efforce de faire en sorte que sa politique environnementale soit respectée par tous ses partenaires, y compris les entrepreneurs, les experts-conseils et les fournisseurs de biens et services.

Les unités commerciales – Production, Nucléaire, Transport, Service à la clientèle – intègrent la politique environnementale d'Énergie NB dans leurs activités d'exploitation. Les Programmes de Protection de l'Environnement d'Énergie NB sont mis en œuvre dans chaque unité commerciale, et les employés sont invités à effectuer leur travail dans le respect des normes environnementales.

La division des Affaires environnementales s'assure que les unités commerciales se conforment à la politique environnementale en :

- intégrant des éléments de gestion environnementale dans les activités d'exploitation et la planification de nouveaux projets;
- obtenant les permis d'exploitation réglementaires pour les installations et la nouvelle construction;
- faisant respecter les modalités des permis d'exploitation réglementaires et en adressant des rapports aux organismes de réglementation;
- consultant des organismes et des interlocuteurs externes sur certaines questions d'ordre environnemental;
- fournissant de l'information sur les activités environnementales aux clients, au personnel, aux organismes de réglementation et au public;
- exerçant une surveillance et en fournissant des données sur la législation et les normes environnementales révisées et nouvelles.



# QUELQUES Des MOTS à l'action

Le parc de production et le réseau de transport d'Énergie NB sont parmi les installations les plus diversifiées et les mieux interconnectées de l'Amérique du Nord. L'électricité est produite dans 15 centrales à partir du mazout, de l'uranium, de l'eau, du charbon, de l'Orimulsion<sup>MD</sup> ou du diesel et transmise à 350 000 clients provinciaux et à l'exportation au moyen de postes, de sous-stations et d'interconnexions reliés par 32 000 km de lignes.

Nos grandes centrales ont de l'équipement de pointe de protection de l'environnement et sont exploitées conformément aux règlements environnementaux et aux systèmes de gestion environnementale. Ces efforts conjugués ont amené de grands progrès dans la protection de l'environnement au Nouveau-Brunswick. Soulignons les hauts faits suivants du rendement environnemental d'Énergie NB en 2002 :

- taux d'émission du dioxyde de soufre inférieur aux limites établies
- taux d'émission des particules inférieur aux normes fédérales pour les nouvelles sources ponctuelles
- plus de 99 % des tests des eaux usées ont respecté les normes environnementales
- recyclage des sous-produits de production ont réduit les besoins d'enfouissement
- les systèmes de gestion environnementale de toutes les unités commerciales sont homologués ISO ou se conforment aux normes ISO.

Notre rendement environnemental futur découlera de notre plan d'aménagement. Au fil de l'an, nous avons vu d'importants progrès relatifs à chacun des projets suivants :

- approbation environnementale de la remise à neuf de Coleson Cove
- à la suite de l'évaluation positive des instances fédérales responsables de l'environnement, l'Office national de l'énergie a autorisé la réalisation du projet de la ligne internationale de transport
- un rapport d'évaluation environnementale sur les installations de gestion des déchets radioactifs solides à Point Lepreau, nécessaire avant la remise à neuf, a été soumis à la Commission canadienne de sûreté nucléaire

La Société pourrait faire encore d'autres améliorations sur le plan environnemental. Par exemple, Énergie NB s'attend à réduire ses émissions de dioxyde de carbone pour respecter les cibles internationales et régionales en la matière, grâce entre autres, à la remise à neuf de Point Lepreau et à l'acquisition de crédits d'émissions de dioxyde de carbone. Nous travaillons de pair avec le gouvernement provincial et les autres intervenants pour établir des stratégies de réduction équitables.

L'énergie éolienne constitue une ressource renouvelable et respectueuse de l'environnement. En partenariat avec des promoteurs locaux, nous évaluons plusieurs sites. Combinées aux projets de remise à neuf de Coleson Cove et de Point Lepreau, les sources d'énergie renouvelable contribueront à assurer le respect des cibles futures en matière de stabilisation et de réduction des émissions.

*Le Rapport du rendement environnemental 2002* d'Énergie NB donne un compte rendu exhaustif de notre rendement environnemental. Cette année, il est présenté sur cédérom, ce qui cadre avec nos efforts pour chercher des façons innovatrices de protéger les ressources naturelles et à notre promesse de communication efficace avec tous les intéressés.



Stewart MacPherson  
Le président et chef  
de la direction intérimaire





# Avoir L'ENTREPRISE sur notre engagement

## Système de gestion environnementale

Le système de gestion environnementale (SGE) d'Énergie NB constitue une approche structurée et systématique de gestion des questions environnementales dans les unités commerciales. Les activités s'appuient sur la norme ISO 14001 et sont axées sur l'amélioration continue du rendement environnemental grâce à la planification, à la mise en place, aux vérifications, aux mesures correctives et à l'analyse de la gestion.

Au moyen d'un encadrement qui peut être soumis à une vérification, le SGE permet de garantir que les objectifs environnementaux communs comprennent des responsabilités et des indicateurs de rendement précis. Mentionnons aussi une politique de diligence raisonnable et des améliorations des relations avec la collectivité et les organismes de réglementation.

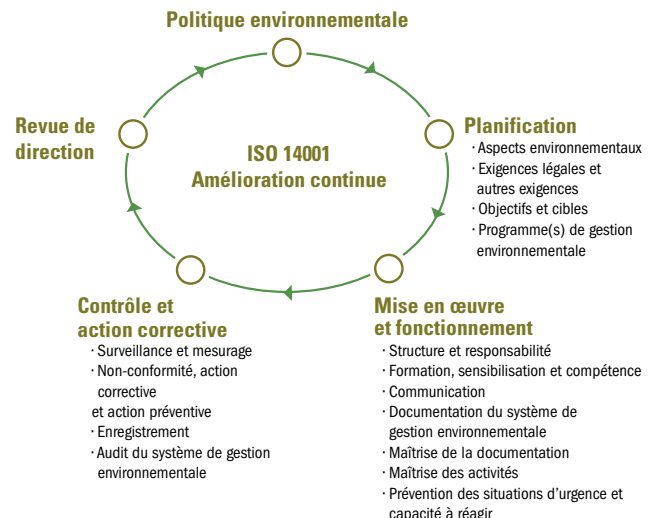
## Données repères à l'échelon national

Énergie NB est membre de l'Association canadienne de l'électricité et participe à son Programme d'engagement et de responsabilité en environnement. Cette initiative appuyée par l'ensemble de l'industrie constitue une occasion pour les entreprises d'électricité de rendre compte de leur rendement environnemental dans le contexte de mesures et d'indicateurs précis. Le Programme repose sur les principes suivants :

- être plus efficace dans notre utilisation des ressources;
- réduire les effets néfastes de nos activités sur le plan environnemental;
- être responsable aux yeux de nos commettants;
- veiller à ce que nos employés comprennent les conséquences de leurs actions sur le plan environnemental et possèdent les connaissances et les aptitudes pour prendre les bonnes décisions.

Tout en poursuivant son mandat de fournir une source d'énergie fiable et économique à la population du Nouveau-Brunswick, Énergie NB est en quête d'excellence et d'innovation dans le domaine de la protection de l'environnement.

## Système de gestion environnementale

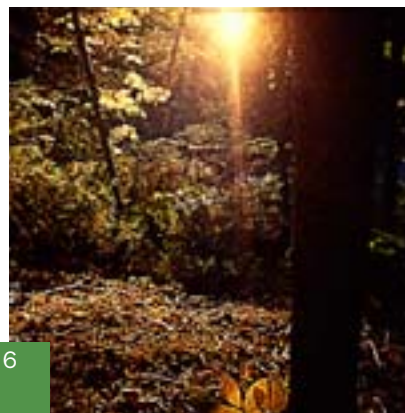


Protocole des indicateurs du Programme en 2001*	Énergie NB	Industrie
Rendement de la conversion énergétique des centrales aux combustibles fossiles	35,9 %	34,5 %
<b>Efficacité interne</b>		
Production	94,5 %	97,5 %
Transport	97,4 %	96,0 %
Distribution	95,4 %	95,8 %
Réutilisation de l'huile isolante	58,3 %	77,7 %
Utilisation des sous-produits de combustibles solides	61,8 %	24,8 % <sup>1</sup>
<b>Émissions atmosphériques<sup>2</sup></b>		
Émissions de CO <sub>2</sub> unité de production nette aux carburants fossiles (kg/kWh)	0,83	0,92
Émissions de CO <sub>2</sub> unité de production nette du parc (kg/kWh)	0,54	0,26
Masse nette d'émissions de CO <sub>2</sub> unité de production nette aux carburants fossiles (kg/kWh)	0,83	0,83
Masse nette d'émissions de CO <sub>2</sub> unité de production nette du parc (kg/kWh)	0,54	0,23
Émissions de SO <sub>2</sub> par unité de production nette aux carburants fossiles (g/kWh)	9,1	4,77
Émissions de SO <sub>2</sub> par unité de production nette du parc (g/kWh)	6,0	1,32
Émissions de NO <sub>x</sub> par unité de production nette aux carburants fossiles (g/kWh)	2,4	1,73
Émissions de NO <sub>x</sub> par unité de production nette du parc (g/kWh)	1,6	0,42
<b>Déversements</b>		
Déversements signalés à des organismes externes	123	1 167
<b>Gestion des BPC</b>		
Stock total d'équipement contenant un niveau élevé de BPC (tonnes)	8,5	103,6
Stock total d'équipement contenant un faible niveau de BPC (tonnes)	38,5	849,3
Quantité totale d'équipement contenant un niveau élevé de BPC destiné à être détruit (tonnes)	0	510,2
Quantité totale d'équipement contenant un faible niveau de BPC destinés à être détruit (tonnes)	0	1 193,1
Production de déchets radioactifs à faible et à moyenne activité (en m <sup>3</sup> )	66,1	324,7 <sup>3</sup>

\* Notez que ces chiffres visent l'année civile 2001 conformément au calendrier du programme.

- Notes :
- 1 Le résultat d'Énergie NB est sensiblement supérieur au résultat moyen de l'industrie du fait de l'utilisation du gypse des unités de désulfuration des gaz de combustion à Belledune et Dalhousie. L'utilisation des sous-produits de combustion solides a légèrement augmenté en 2001 en raison de la diminution de la production des cendres.
  - 2 Le résultat d'Énergie NB est supérieur à la moyenne de l'industrie en raison du fort pourcentage de production d'hydroélectricité dans d'autres régions du Canada. Le débit d'émission de SO<sub>2</sub> par unité de production aux carburants fossiles d'Énergie NB est supérieur à la moyenne de l'industrie en raison de l'utilisation de combustibles ayant une teneur plus élevée en soufre.
  - 3 Le résultat d'Énergie NB est sensiblement inférieur à la moyenne de l'industrie en raison du nombre de pannes prolongées des réacteurs nucléaires en Ontario.

Dans le cadre du programme, il y aura une vérification indépendante en juin 2003 pour assurer l'exactitude des rapports d'indicateur et la conformité de l'implantation du SGE aux normes ISO 14001. L'équipe de vérification réunit un évaluateur indépendant et un représentant de la province, qui mèneront des entrevues, étudieront les données et remettront leurs conclusions au comité consultatif public et à Énergie NB.



## Défis à venir

Le développement du réseau et les activités d'exploitation d'Énergie NB seront influencés par les nouvelles questions de protection de l'environnement sur les plans local, régional et mondial. Les nouveaux permis d'exploitation des centrales actuelles ou à venir et la construction de nouvelles infrastructures de transport exigeront le respect de diverses normes d'émission actuelles ou futures.

### Changement climatique

Le Canada a ratifié le protocole de Kyoto et doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 6 % par rapport aux niveaux de 1990, d'ici à 2008-2012. Le gouvernement fédéral a lancé des négociations avec les grands émetteurs de GES pour s'entendre sur les cibles de réduction. L'entente prévoit un programme d'échange des émissions domestiques.

En 2001, les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada ont signé un plan d'action pour les changements climatiques. Ce plan recommande des mesures à prendre pour réduire les émissions de GES sur le plan régional d'une manière économique tout en conservant un approvisionnement énergétique fiable :

- Réduire d'ici à 2010 les émissions de GES dans la région aux niveaux où elles étaient en 1990
- Réduire d'ici à 2020 les émissions de GES dans la région à un niveau inférieur d'au moins 10 % à celui où elles étaient en 1990 et établir une démarche quinquennale, à partir de 2005, pour rajuster ou pour établir des objectifs pour les prochaines réductions des émissions
- Réduire le débit d'émissions dans la région de 20 % par MWh d'ici à 2025 par rapport à 2000

Le Nouveau-Brunswick ne produit que 3 % des émissions canadiennes de GES, mais toutes les instances devront collaborer pour faire face au changement climatique. Environ 90 % des 20 millions de tonnes de gaz carbonique émises au Nouveau-Brunswick viennent de la combustion de combustibles fossiles. La production de l'électricité en représente 47 %, ou 9 millions de tonnes.

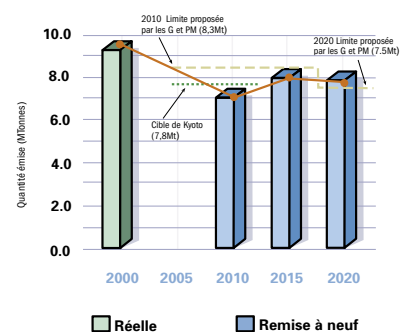
À court terme, il n'existe que peu de possibilités pour effectuer une modification importante de la composition du parc de production afin de réduire les émissions de GES. La remise à neuf proposée de la centrale de Point Lepreau est une composante essentielle de la stratégie d'Énergie NB visant à atténuer les émissions de dioxyde de carbone et à atteindre les plafonds prévus parce qu'elle réduit les émissions de dioxyde de carbone de 2 à 4 millions de tonnes environ par année comparativement aux autres solutions de rechange.

Énergie NB s'attend à réduire les émissions de dioxyde de carbone à l'objectif de 2010 des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada :

- en remettant à neuf la centrale de Point Lepreau
- en réduisant les ventes à l'exportation à faible marge et en réexpédiant la production à faibles émissions
- en ayant recours à l'efficacité énergétique et aux sources d'énergie renouvelables.

Pour atteindre la réduction supplémentaire exigée en 2020, il faudra se priver de certaines des exportations à marge élevée ou acquérir des crédits pour le dioxyde de carbone. Ces crédits pourront se matérialiser directement au Nouveau-Brunswick par l'achat d'énergie à l'extérieur de la province de

Comparaison des émissions de CO<sub>2</sub>



manière à réduire les émissions produites à l'interne. Parallèlement, les crédits peuvent s'acquérir en ayant recours aux mécanismes d'échange de droits d'émission.

L'économie du Nouveau-Brunswick est basée surtout sur les ressources naturelles. Les industries de fabrication sont de grandes consommatrices d'énergie et sont basées sur les exportations. Ainsi, les stratégies de réduction des émissions de GES doivent tenir compte des coûts de l'énergie et de la concurrence économique. Le gouvernement provincial rédige un plan de réponse au changement climatique. Au début de 2003, un processus initial de consultation a englobé les cibles de réduction des émissions, les mesures de séquestration et l'impact économique des mesures d'atténuation et d'adaptation.

Les priorités du processus de consultation sont de clarifier le rôle de l'énergie nucléaire ainsi que de définir les objectifs en matière de réduction pour chaque secteur de l'économie.

### Émissions d'oxyde d'azote

Les émissions d'oxyde d'azote sont réglementées par les lignes directrices du gouvernement fédéral sur les émissions de source ponctuelle et s'appliquent lors de la construction ou de la remise à neuf des centrales. En outre, les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada se sont fixé comme objectif de réduire de 30 % les émissions totales d'oxyde d'azote d'ici 2007. La centrale de Coleson Cove produit à elle seule environ 60 % des émissions d'oxyde d'azote d'Énergie NB. Le projet proposé de remise à neuf de la centrale comprend la mise en place d'une technologie antipollution qui permettra de réduire les émissions d'oxyde d'azote d'environ 40 % par rapport aux niveaux de 2000, et ce à partir de 2004.

### Émissions de dioxyde de soufre

Le gouvernement fédéral, les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada collaborent en vue de la réduction des émissions de dioxyde de soufre sur le plan tant régional que national. Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick (MEGLNB) a indiqué qu'il envisage une réduction en deux étapes du plafond annuel actuel de 123 000 tonnes d'émissions de dioxyde de soufre d'Énergie NB :

- L'étape 1 vise une réduction de 30 % d'ici 2005 (plafond de 86 100 tonnes).
- L'étape 2 vise une réduction de 50 % d'ici 2010 (plafond de 61 500 tonnes).

Le Programme de réduction des émissions de dioxyde de soufre – janvier 2001 d'Énergie NB présente les actions mises en œuvre pour respecter les contraintes en matière d'émissions. Le projet proposé de remise à neuf de la centrale de Coleson Cove, décrit ci-dessous, et la fermeture prévue de la centrale de Grand Lac permettront à Énergie NB d'atteindre les nouveaux objectifs de réduction des émissions de dioxyde de soufre.



## Particules et ozone

En 2000, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont signé des standards pancanadiens (SP) relatifs aux particules et à l'ozone. Ces normes obligent les gouvernements à réduire de façon significative les particules et l'ozone au niveau du sol d'ici 2010. En 2005, les analyses scientifiques, techniques et économiques seront achevées par les organismes de réglementation afin de réduire les manques de renseignements et de réduire les SP de 2015 en matière de particules et d'ozone.

## Mercure

Des standards pancanadiens relatifs aux émissions de mercure des centrales au charbon sont en voie d'élaboration. En collaboration avec l'Association canadienne de l'électricité (ACE), Énergie NB croit qu'il convient de prendre la décision en 2005, quand on disposera des résultats du programme du mercure de l'ACE et des politiques parallèles aux États-Unis, avec des stratégies visant les enjeux environnementaux ayant trait au changement climatique, aux particules et à l'ozone.

Dans la région, les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada rédigent un plan d'implantation pour réduire les émissions de mercure. Ils préconisent maintenant une réduction de 20 % à 50 % (par rapport à 1995) par masse des émissions annuelles totales de mercure à partir de la production au charbon d'ici janvier 2005, et une réduction de 60 % à 90 % d'ici janvier 2010.

Les émissions de mercure d'Énergie NB comptent pour 1,7 % du total du nord-est du continent et proviennent surtout de l'utilisation de charbon local. La centrale de Belledune a cessé d'utiliser le charbon local en 2002, ce qui réduit de beaucoup ses émissions de mercure. Une fois la centrale de Grand Lac hors service, les émissions du parc devraient diminuer de 85 % par rapport à l'année de référence.

## Lignes directrices fédérales en matière d'émissions

Énergie NB a participé aux consultations avec le fédéral au sujet des « Lignes directrices nationales sur les dégagements des centrales thermiques nouvelles », qui font partie de la *Loi sur la protection de l'environnement*. Les révisions sont entrées en vigueur au début de 2003 et s'appliquent aux nouvelles centrales, y compris les centrales de remplacement. Pour respecter l'intention des nouvelles lignes directrices nationales, Énergie NB a soumis le projet de remise à neuf de Coleson Cove à une étude provinciale de l'impact environnemental et a respecté d'importantes cibles de réduction des émissions.

## BPC

Une nouvelle loi fédérale en cours de préparation vise l'élimination des BPC de l'équipement existant d'ici 2007. Énergie NB a enlevé les BPC des grands transformateurs et se penche actuellement sur les effets de la législation.



## Plan de développement

Les buts du plan de développement d'Énergie NB sont les suivants :

- assurer un approvisionnement fiable en énergie
- respecter les normes environnementales en évolution
- maintenir des tarifs d'électricité stables et concurrentiels qui soutiennent la croissance économique.

L'évaluation des investissements a fait ressortir des grands projets qui font actuellement l'objet d'évaluations réglementaires.

### Remise à neuf de la centrale de Coleson Cove

La poursuite de l'exploitation de la centrale au mazout de 1000 MW de Coleson Cove après 2005 exige des investissements pour respecter les nouvelles normes environnementales. Parmi les activités de remise à neuf en cours, mentionnons des technologies de commande qui réduiront les taux d'émission. La réduction du coût de combustible qui résulte de l'utilisation de l'Orimulsion<sup>MD</sup> contribuera à financer le nouvel équipement de protection de l'environnement.

En 2002, le projet a reçu l'approbation conditionnelle du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Selon leur étude, le projet n'aura aucun impact important sur l'environnement, pourvu qu'Énergie NB implante les mesures d'atténuation appropriées qu'elle proposait. La réduction des taux d'émission du dioxyde de soufre, des particules et de l'oxyde d'azote constituait un grand facteur de l'obtention de l'approbation en matière d'environnement. Les conditions ont trait à la qualité de l'air, aux impacts marins, à la prévention et au nettoyage des déversements, à la livraison du combustible et aux émissions.

La construction a commencé en novembre 2002 et doit prendre fin en novembre 2004.

### Remise à neuf de la centrale nucléaire de Point Lepreau

Énergie NB propose de remettre à neuf la centrale de Point Lepreau au cours d'un arrêt de 18 mois qui commencera en avril 2007 ou 2008.

Il faut surtout remplacer les 380 canaux de combustible et assemblages de calandre, ainsi que d'autres composants du réacteur. Le remplacement, l'inspection et la mise à niveau d'autres équipements feront aussi partie des activités d'entretien. La réussite du projet prolongera la vie utile de la centrale pendant de 25 à 30 ans.

En septembre 2002, la Commission des entreprises de service public a recommandé au conseil d'Énergie NB de ne pas réaliser le projet, tel que présenté, parce qu'il n'y avait aucun avantage financier important. Énergie NB reconnaît un grand nombre de facteurs qui dépassent la portée de l'étude financière mais qui constitueront des éléments importants de la décision finale : avantages sur le plan environnemental de l'exploitation de la centrale, et incertitudes liées au prix et aux stocks de gaz naturel en tant que source de production de rechange.



La décision finale doit être prise sous peu. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est à la recherche d'intérêts financiers ou de partenaires dans le projet.

Énergie NB a soumis un rapport de l'étude d'évaluation environnementale des modifications aux installations de gestion des déchets radioactifs solides à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). La CCSN, avec les autres instances fédérales et provinciales désignées, a rédigé un rapport d'examen préalable et l'a publié pour étude publique en mars 2003. On prévoit des audiences sur l'évaluation environnementale en juin 2003 et on encourage le public à y intervenir. La décision des agences de réglementation fédérales et provinciales sur l'évaluation environnementale doit être publiée vers le milieu de 2003.

### Projet de ligne de transport internationale

Une deuxième lien à la Nouvelle-Angleterre améliorerait l'accès au réseau de transport dans la région. La ligne de transport à 345 kV et l'interconnexion au Maine créeraient de nouvelles occasions d'importation et d'exportation de l'électricité et augmenteraient la fiabilité et l'efficacité.

Énergie NB a d'abord demandé à l'Office national de l'énergie (ONE) de lui octroyer un Certificat de commodité et de nécessité publiques pour construire, exploiter et entretenir la ligne de transport proposée. Le rapport d'étude approfondie (REA), qui comprend une évaluation environnementale, a été soumis à l'ONE en 2002. Les audiences publiques ont eu lieu à Saint John en mars 2003.

Le REA est une exigence de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Il fait état du processus de sélection du trajet, par exemple, l'organisation de la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien pour minimiser les effets sur l'environnement. Parmi les volets de l'étude, notons la cartographie environnementale, le choix du corridor et une évaluation environnementale approfondie du corridor préféré, large de un kilomètre.

Le ministre d'Environnement Canada s'est penché sur le REA avant les audiences de l'ONE et a décidé que le projet, avec des mesures d'atténuation en place, n'allait probablement pas causer de grands effets environnementaux néfastes et qu'il n'était pas nécessaire de prévoir une évaluation environnementale par une commission ou un médiateur. À la suite d'audiences tenues en mars 2003, l'ONE a autorisé la réalisation du projet de la ligne internationale de transport. Énergie NB s'engage à exécuter toutes les mesures d'atténuation prévues dans le REA.



### Autres formes d'énergie

L'énergie éolienne constitue une ressource énergétique renouvelable et respectueuse de l'environnement, et Énergie NB l'étudie dans le cadre d'occasions possibles d'énergie de rechange. De concert avec les projets à Coleson Cove et à Point Lepreau, les aménagements d'énergie renouvelable permettront de stabiliser et de réduire les émissions.

Les démarches déjà prises sont axées sur l'évaluation de la production éolienne, la recherche d'aide financière du fédéral, l'établissement d'une option verte pour les clients et la rédaction de propositions de projet pour inviter le secteur privé à aménager un projet éolien. De concert avec des promoteurs locaux, Énergie NB évalue la possibilité d'aménagements éoliens à plusieurs endroits dans la province:

- **Lamèque** – En 2001, Énergie NB a contribué à une étude de faisabilité de l'énergie éolienne qui comprenait la construction d'une tour pour enregistrer les données sur la vitesse des vents. En décembre 2002, Énergie NB a installé une deuxième tour qui enregistre les données sur les vents jusqu'à une altitude de 60 mètres.
- **Dorchester** – Énergie NB, l'Université du Nouveau-Brunswick et le Village de Dorchester partagent les coûts d'un poste de surveillance des vents et d'une étude de faisabilité. Une tour de 50 mètres a été érigée en novembre 2002.
- **Escuminac/Baie St.-Anne** – Énergie NB explore la possibilité d'installer un poste de surveillance des vents.
- **Tantramar** – Nova Scotia Power et Énergie NB partagent les données en provenance d'une tour de 50 mètres installée en août 2002 près d'Amherst.

Dans le but d'améliorer la compréhension des sources d'énergie de rechange, Énergie NB, l'Université de Moncton et l'Université du Nouveau-Brunswick ont organisé deux séminaires sur l'énergie éolienne, un à Fredericton et un à Shippagan, réunissant plus de 300 personnes qui s'intéressent aux sources d'énergie de rechange. Des discussions sur l'aménagement possible de sites éoliens se poursuivent partout dans la province.

Conformément aux directives de la politique énergétique du Nouveau-Brunswick, Énergie NB crée des options de prix vert. Ainsi, un client pourrait choisir d'acheter des tranches d'énergie verte chaque mois à un prix plus élevé. Les profits iraient à l'achat d'énergie éolienne.

En mai 2002, Énergie NB et le fédéral ont signé un protocole d'entente visant l'achat d'énergie verte par les installations fédérales au Nouveau-Brunswick. L'entente finale est en cours de négociation. Énergie NB présente aussi une demande au programme fédéral de stimulation du marché, qui offre des fonds aux entreprises d'électricité pour commercialiser l'énergie verte.

Pour obtenir plus de renseignements sur chacun des projets de développement, notamment des documents à l'appui de divers dépôts de réglementation, veuillez consulter le site [www.energienb.com](http://www.energienb.com).





# PRODUCTION

## fait face au défi

**Exploitant l'un des parcs de production les plus diversifiés de l'Amérique du Nord, Énergie NB a 14 centrales alimentées par l'énergie hydraulique, le charbon, le mazout, le diesel et l'Orimulsion<sup>MD</sup>. Le parc de centrales classiques possède une puissance installée totale de 3 134 MW.**



### Aperçu

Énergie NB s'engage à protéger l'environnement et à produire de l'énergie fiable à bas prix pour les habitants du Nouveau-Brunswick. L'entreprise assure la réussite de ses efforts grâce à des dispositifs de pointe de protection de l'environnement pour gérer les émissions atmosphériques et les eaux usées. Énergie NB a établi un programme avancé de gestion et de minimisation des déchets. Chaque centrale a obtenu un permis d'exploitation du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick (MEGLNB) en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* et de la *Loi sur l'assainissement de l'air*.

Énergie NB prend des mesures pour veiller à ce que ses centrales respectent les normes d'émissions atmosphériques. Les centrales de Coleson Cove et de Grand Lac sont dotées de précipitateurs électrostatiques qui contrôlent les émissions de particules. La centrale de Dalhousie est équipée d'un précipitateur électrostatique et d'un système de désulfuration des gaz de combustion, appelé épurateur, pour réduire de façon sensible les émissions de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>). La centrale de Belledune possède aussi un précipitateur électrostatique et un épurateur ainsi que des brûleurs spéciaux qui limitent les émissions d'oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>).

L'hydroélectricité est une ressource énergétique renouvelable, qui ne rejette pas de sous-produits comme le font les centrales thermiques. Énergie NB exploite six centrales hydroélectriques sur les rivières Saint-Jean, Tobique et Ste-Croix. Les centrales hydroélectriques ont un impact surtout sur les rivières qui les alimentent, et Énergie NB s'efforce de minimiser les conséquences de cette exploitation.

Énergie NB a conclu une entente avec Pêches et Océans Canada ainsi qu'avec le ministère provincial des Ressources naturelles et de l'Énergie au sujet des trois barrages de stockage qu'elle gère à la source de la rivière Tobique. Cette entente garantit que les niveaux d'eau supérieur et inférieur sont suffisants pour permettre aux poissons d'y vivre. Quatre grandes centrales – Mactaquac, Tobique, Beechwood et Milltown – possèdent des installations qui permettent aux poissons de remonter la rivière.

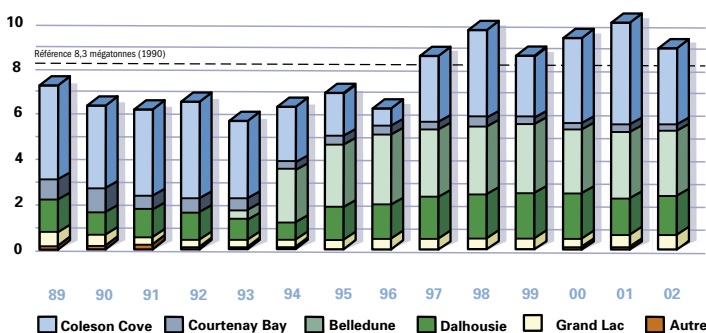
La débâcle printanière est responsable des crues et des embâcles dans les rivières du Nouveau-Brunswick. En collaboration avec l'Organisation provinciale des mesures d'urgence et le Centre de prévision des régimes fluviaux, Énergie NB surveille les niveaux de l'eau et des glaces. En outre, elle s'efforce d'enlever les bois flottants et les autres débris qui s'accumulent dans les bassins en amont.

La qualité de l'air a un effet important sur la production de l'énergie. Chacune des centrales d'Énergie NB est dotée d'équipement de surveillance des émissions. Les centrales de Dalhousie, Belledune, Millbank, Grand Lac et Courtenay Bay reçoivent des données sur les émissions de SO<sub>2</sub> à partir de systèmes de surveillance branchés aux réseaux locaux de contrôle de la qualité de l'air, ce qui permet de vérifier que les niveaux de qualité de l'air ambiant sont respectés. Les centrales de Dalhousie, Belledune, Grand Lac et Coleson Cove exploitent un système informatique sur la qualité de l'air qui prévoit les niveaux horaires d'émissions de SO<sub>2</sub> et veille à ce que ces niveaux se situent dans les normes. Ces centrales sont munies de systèmes de surveillance continue des émissions ou de logiciels qui mesurent le niveau des émissions de SO<sub>2</sub> et de NO<sub>x</sub> et l'opacité.

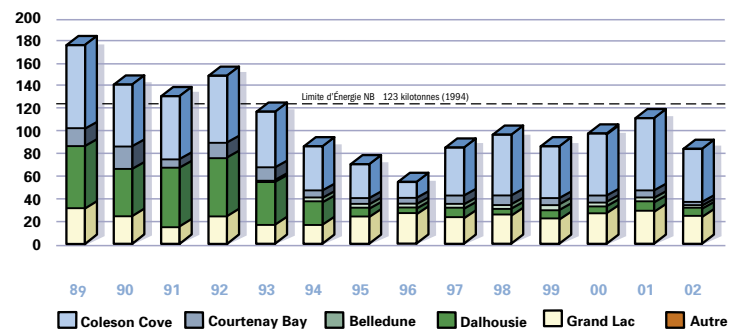
Le recyclage proactif des sous-produits de production souligne notre engagement envers l'environnement. Le recyclage réduit de façon considérable les besoins en terrains d'enfouissement. Les cendres de fond et les cendres volantes des centrales de Dalhousie et de Coleson Cove sont recyclées pour en extraire le vanadium, utilisé dans l'industrie de l'acier. Le vanadium est aussi recyclé à la centrale de Courtenay Bay. À la centrale de Belledune, on recycle les cendres volantes pour les utiliser dans les produits de béton et les exploitations industrielles. Les cendres, le gypse et les boues résultant du traitement des eaux usées des centrales, que l'on ne peut pas vendre, sont enfouis dans des terrains spéciaux qui protègent les nappes phréatiques. Dans les centrales de Grand Lac et de Belledune, les écoulements des tas de charbon sont recueillis et traités.

Toutes les centrales thermiques possèdent des systèmes de traitement des eaux usées pour surveiller et contrôler la qualité de ces eaux. Les turbines à combustion de Millbank et de Ste.-Rose sont munies de mécanismes de traitement des eaux qui produisent une eau d'une très grande pureté afin de réduire les émissions de NO<sub>x</sub>. L'alimentation des centrales de Millbank, de Ste.-Rose et de Grand Manan se fait à l'aide de mazout léger à teneur réduite en soufre (moins de 0,5 %), gage de faibles émissions de SO<sub>2</sub>.

**Émissions de dioxyde de carbone**  
(mégatonnes)



**Émissions de dioxyde de soufre**  
(kilotonnes)



## Qualité de l'air

Après une consultation publique, la centrale de Grand Lac a reçu un permis d'exploitation de trois ans relatif à la qualité de l'air. Le processus de consultation a compris une période d'étude publique de 120 jours en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*. Ce dernier permis a plusieurs exigences, y compris des stratégies de réduction des émissions. Énergie NB doit soumettre un plan de réduction des émissions de la centrale avant mars 2004. Le plan comprendra des mesures de réduction des émissions de dioxyde de soufre et de mercure pour que la province puisse respecter les cibles établies par les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada.

Millbank et Ste.-Rose ont reçu des permis d'exploitation de cinq ans relatifs à la qualité de l'air.

Énergie NB et le MEGLNB administrent le programme de contrôle des pluies acides du Nouveau-Brunswick. L'année passée, la vérification de tous les sites a permis de s'assurer que les procédures voulues étaient suivies grâce aux prélèvements d'échantillons et à la collecte de renseignements. Ce programme a révélé que jusqu'à 85 % des pluies acides qui tombent sur le Nouveau-Brunswick sont transportées par des systèmes météorologiques venant d'autres provinces canadiennes ou des États-Unis.

En 2002, les émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) ont été inférieures à celles de l'année précédente en raison de la réduction de production à partir de combustibles fossiles.

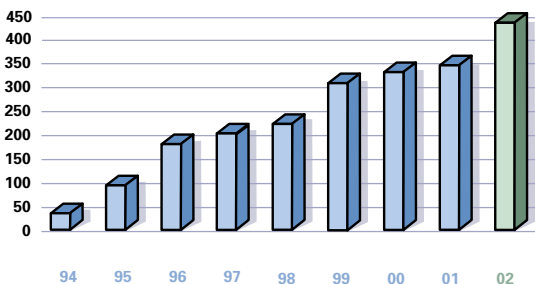
Le programme de contrôle des émissions de dioxyde de soufre d'Énergie NB a permis de ramener les émissions de plus de 176 kt en 1989 à 83 kt en 2002. Au cours de l'année 2002, les émissions de SO<sub>2</sub> ont été moins élevées que celles de l'année précédente du fait de la réduction de la production à partir de combustibles fossiles.

Énergie NB a toujours maintenu les émissions de dioxyde de soufre en deçà de la limite annuelle de 123 kt fixée en 1994. Entre 1994 et 2002, les émissions cumulatives de dioxyde de soufre ont été inférieures de 430 kt par rapport aux limites annuelles. Ce succès est principalement attribuable à l'équipement de contrôle des émissions dans les centrales de Belledune et de Dalhousie.

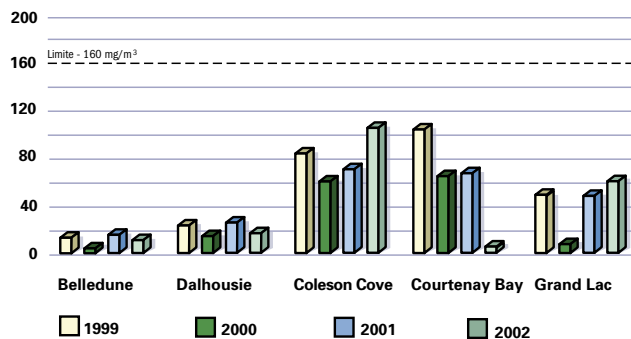
Les essais annuels d'émissions de particules dans les centrales de Belledune, Dalhousie, Coleson Cove, Courtenay Bay et Grand Lac ont fait la preuve que l'on pouvait maintenir les émissions de particules en deçà de 160 mg/m<sup>3</sup>, ce qui correspond à la directive d'Environnement Canada sur les nouvelles sources fixes. Les centrales de Millbank et de Ste.-Rose ne rejettent pas d'importants volumes de particules.



Émissions cumulatives de dioxyde de soufre en deçà de la limite (kilotonnes)



Émissions de particules fines (mg/m<sup>3</sup>)



## Qualité de l'eau

Millbank et Ste.-Rose ont reçu des permis en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* visant les systèmes de traitement des eaux usées.

L'entreprise a étudié le panache aquatique de Belledune en 2002. L'étude a confirmé que la taille et l'intensité du panache thermique réel de la centrale ressemblent à celles modelées. Cette étude répond à une promesse faite lors de l'évaluation de l'impact sur l'environnement de la centrale.

Des prélèvements ont été effectués pour évaluer la qualité des effluents d'eaux usées en vertu des permis d'exploitation de chaque centrale. Au cours de l'année, plus de 99 % des analyses se situaient dans les limites approuvées.

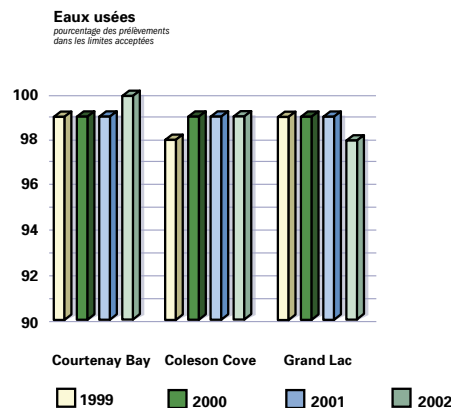
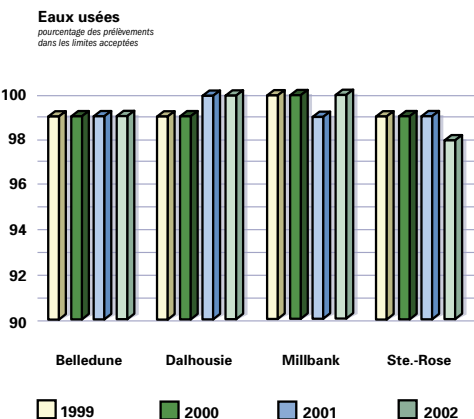
Énergie NB continue d'améliorer l'utilisation et le traitement des eaux usées. Une étude a été effectuée pour déterminer des mesures de recharge pour le contrôle des matières en suspension à la centrale de Grand Lac.

## Gestion des déchets

Énergie NB a fait preuve d'imagination pour utiliser les sous-produits de la production afin de réduire le nombre de terrains d'enfouissement. La Compagnie du gypse du Canada (CGC) a reçu plus de 225 400 tonnes de gypse, un sous-produit de la désulfuration dans les centrales de Dalhousie et de Belledune qui entre dans la composition du placoplâtre.

Plus de 21 864 tonnes de cendres volantes venant de Belledune ont été vendues à l'industrie des produits de béton. À peu près 2 050 tonnes de cendres venant de Dalhousie et de Coleson Cove ont été recyclées pour en extraire le vanadium, qui est utilisé dans l'industrie de l'acier. Cette initiative a permis de réduire la quantité de matériel envoyé aux sites d'enfouissement.

En outre, une nouvelle cellule d'enfouissement a été construite à Coleson Cove pour permettre l'élimination des sous-produits venant de la centrale. Le terrain d'enfouissement a été conçu et construit selon les directives établies par le MEGLNB. La partie épuisée du site d'enfouissement de Coleson Cove a été scellée conformément aux directives du MEGLNB.



En vue d'assurer l'élimination et le recyclage du matériel contaminé par des BPC à son Centre des services, Énergie NB a évalué des soumissions connexes et a visité une installation d'élimination des BPC pour évaluer ses pratiques en matière d'environnement et de gestion. On a recyclé (le cas échéant) ou incinéré 31 000 kg de matériel contaminé. On a fait l'évaluation de certains sites de NB Coal et de Service à la clientèle à Minto, à Chipman, à Aulac, à Sackville et à Scoudouc avant de conclure des transactions immobilières.

Selon sa politique environnementale, Énergie NB signale tous les déversements de produits pétroliers. L'unité de Production a connu cinq déversements en 2002 comparativement à 20 l'année précédente. Deux de ces déversements représentaient moins de neuf litres et les trois autres représentaient plus de 50 litres. Il ne s'est produit aucun déversement d'huile contaminée aux BPC. Tous les déversements ont été recueillis, nettoyés et signalés aux organismes de réglementation.

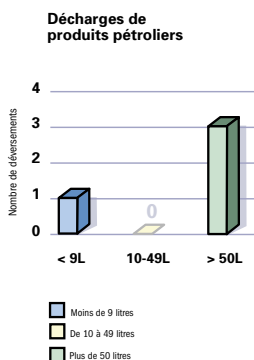
## Systèmes de gestion environnementale

Des systèmes de gestion environnementale conformes à la norme ISO 14001 sont en place dans les centrales de Coleson Cove, Grand Lac, Dalhousie, Belledune, Millbank, Ste.-Rose et Grand Manan, ainsi que dans les centrales hydroélectriques. Les équipes de ces centrales continuent leurs activités d'exploitation, soit le suivi du rendement, la formation des employés et l'examen des procédures et des plans d'urgence.

Des vérifications externes des SGE des centrales thermiques de Grand Lac, Belledune, Dalhousie, Millbank, Ste.-Rose, Coleson Cove, Grand Manan, des centrales hydroélectriques et des sites télécommandés par les cinq centrales ont eu lieu en février et mars 2003.

Les manques de conformité soulevés lors des vérifications avaient trait au SGE d'entreprise, en particulier, les procédures documentaires de communication des modifications des règlements ou des lois et les actions correctrices reportées du dernier rapport de vérification. Les autres cas de manque de conformité avaient trait au contrôle des documents, à la gestion des données, à la préparation aux cas d'urgence et à l'implantation des contrôles d'exploitation. L'établissement de plans de réaction à ces manques de conformité est en cours.

Des vérifications de la conformité ont été effectuées à toutes les centrales, et des plans d'action ont été établis en conséquence.



## Embellissement de l'environnement

Un programme d'enlèvement du bois et de nettoyage général aux abords de plusieurs installations hydroélectriques a contribué à accroître la propreté et la sécurité du littoral et des bassins en amont à des fins récréatives. En 2002, environ 31 chargements de bois ont été enlevés du bassin en amont de Beechwood.

Les débris de bois recueillis aux bassins en amont de Grand-Sault, Beechwood et Mactaquac ont été emmagasinés et seront déchiquetés pour produire un mélange grossier de bois qui servira de combustible dans une centrale du nord du Maine. Cette activité novatrice a permis de réduire les déchets destinés aux sites d'enfouissement et a fourni une nouvelle source de combustible, réduisant la consommation de combustibles fossiles.

## Dans la collectivité

À Énergie NB, nous essayons d'être actifs dans notre collectivité. En janvier 2002, le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie a établi des équipes pour rétablir la population de deux espèces de plante menacées. Une de ces espèces, la pédiculaire de Furbish, pousse seulement le long de la rivière Saint-Jean au Nouveau-Brunswick et au Maine. Puisqu'une des populations connues de la pédiculaire de Furbish est à la centrale de Grand-Sault, Énergie NB participe activement à la stratégie de rétablissement.

Toutes les centrales thermiques offrent des visites des lieux et des données sur les activités d'exploitation et les systèmes de protection environnementale. Le programme de recyclage de Grand Lac a continué de soutenir le centre de recyclage communautaire Minlak, subventionné par le ministère de la Santé et des Services communautaires, le MEGLNB et le Village de Minto. Papiers et cartons sont récupérés et envoyés au centre Minlak, pour être triés et recyclés.

La Fédération du saumon de l'Atlantique, de concert avec Pêches et Océans Canada et Énergie NB, poursuit son examen de la gestion du saumon dans le bassin de la rivière Saint-Jean. Des discussions avec divers intervenants ont permis de mettre sur pied une tribune publique sur les questions relatives à la pisciculture de Mactaquac, l'ensemencement des saumons et les programmes d'appui.

La centrale de Beechwood comprend un arboretum qui permet aux visiteurs d'admirer des arbres, fleurs et arbustes indigènes et une magnifique horloge florale de neuf mètres de diamètre. Le site de Milltown sert aussi à la collectivité qui y pratique la marche, le cyclisme ainsi que divers sports et s'y donne rendez-vous pour pique-niquer. Chaque année, on y tient le concours annuel des bûcherons de la Fête du Nouveau-Brunswick.



## Systèmes de gestion de l'environnement

Objectifs	Cibles	Rendement
<b>Région du Sud (Centrales de Coleson Cove [CC], Grand Lac [GL] et Grand Manan [GM])</b>		
Réduire la consommation d'énergie	Maximum de 10 fuites de vapeur à haute pression sujettes à une commande de travail à la fois - CC	Cible atteinte
	Maximum de 9 fuites de vapeur à basse pression sujettes à une commande de travail à la fois - CC	Cible atteinte
	Réduire la consommation électrique en remplaçant les ballasts défectueux	Remplacé 9 ballasts et économisé 447 kWh
Réduire la consommation d'eau douce	Réduire la consommation d'eau douce à la centrale de 7,7 millions de gallons - CC	Économies de 2 à 3 millions de gallons grâce à l'installation d'un refroidisseur de la pompe d'alimentation de la chaudière
Réduire les risques de déversements qui peuvent avoir des conséquences graves sur l'environnement	Réduire le nombre de déversements qu'il faut signaler en vertu du programme d'engagement et de responsabilité en matière d'environnement de l'Association canadienne de l'électricité - GL	2 déversements signalés
Réduire le volume de déchets <sup>1</sup>	Maintenir moins de 10 barils de huiles usées au site à la fois - CC	Cible atteinte, sauf pour un mois
Améliorer la qualité des eaux usées	Réduire le nombre de dépassements des limites relatives aux eaux usées de 8 en 2001 à 7 - CC	Cible atteinte - le nombre de dépassements des limites relatives aux eaux usées a été réduit à 3
	Réduire le nombre de dépassements des limites relatives aux eaux usées à un maximum de 6 - GL	10 dépassements des limites relatives aux eaux usées
Améliorer la qualité de l'air ambiant	Réduire le nombre de fois que les analyseurs de SO <sub>2</sub> dépassent la plage d'erreur de ± 10 % pour l'autoétalonnage de 62 en 2001 à 50 en 2002 - GL	Atteinte 91 - Les travaux sont en cours pour rédiger un plan d'action correctif
	Réduire le nombre de dépassements des limites d'opacité à 3 - CC	Les travaux sont en cours pour rédiger un plan d'action correctif
Assurer la prestation à tous les employés de formation relative au projet et de sensibilisation au SGE	Donner 8 cours prévus aux employés - CC	Cible échouée. Un rapport de non conformité a été préparé pour assurer l'action appropriée

<sup>1</sup> Les équipes du SGE continuent à surveiller les cibles de réduction de la quantité de déchets enfouis à Coleson Cove et à Grand Lac, mais ils ne les signalent plus.

<b>Région du Nord (Centrales de Dalhousie [DH], Belledune [BD], Millbank [MB] et Ste.-Rose)</b>		
Réduire les risques de déversements qui peuvent avoir des conséquences graves sur l'environnement	Réduire le nombre de déversements dans la région du Nord de 10 en 2002 à 7	Cible atteinte - 1 déversement en 2002
Réduire la consommation d'eau douce	Augmenter l'utilisation d'eau recyclée de 30 % - DH	Cible atteinte - 41 %
	Diriger l'eau de source à l'appoint de la DGC par 1,9 million de gallons - DH	Cible atteinte - 3,4 millions de gallons
	Réduire la consommation d'eau d'incendie de 23 millions de gallons US - DH	Réduction de 8,3 millions de gallons US
	Réduire la consommation de vapeur auxiliaire de 6 millions de livres - DH	On calcule actuellement la consommation de vapeur
	Réduire la consommation d'eau douce de 25 % par rapport au niveau de 2000 d'ici 2005 - BD	On calcule une cible mesurable et on repère les possibilités d'amélioration
	Réduire la consommation d'eau douce de 5 % à Millbank	On calcule l'utilisation d'eau douce à la centrale
Réduire la quantité de déchets enfouis	Augmenter la quantité de papier et de carton recyclés de 5 000 livres - DH	Cible atteinte - 10 100 livres
	Augmenter le pourcentage de cendres et de gypse recyclés à 100 % - DH	Cible atteinte - 100 %
	Réduire de 20 % par rapport au niveau de 2000 la quantité d'huiles usées éliminées - BD	Atteint 25 %
	Réduire de 20 % par rapport au niveau de 2000 la quantité de déchets enfouis - BD	Atteint 48 %
	Réduire de 5 % par rapport au niveau de 2001 la quantité de déchets enfouis - MB	Il était impossible de calculer une cible mesurable. L'équipe du SGE continuera à suivre l'élimination des déchets et à promouvoir les occasions de recyclage.
Améliorer la qualité de l'air ambiant	Réduire les poussières fugaces de 25 % d'ici 2005 - BD	On continue à surveiller les poussières fugaces et à implanter d'autres mesures d'amélioration
Réduire le risque d'émission de substances appauvrissant la couche d'ozone	Enlever les 21 bouteilles de halon de Millbank et de Ste.-Rose	Cible atteinte



# Un NUCLÉAIRE

propice à l'inspiration



## Aperçu

La centrale de Point Lepreau possède un permis d'exploitation de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), l'agence fédérale de réglementation des installations nucléaires. Elle a aussi obtenu des permis du MEGLNB en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* et de la *Loi sur l'assainissement de l'air*.

Le transport du combustible au site, l'exploitation de la centrale et le stockage du combustible épuisé à Point Lepreau sont soigneusement gérés, réglementés et surveillés. La centrale surveille et mesure tous les effluents liquides radioactifs et les déchets gazeux. La centrale de Point Lepreau applique un programme environnemental de surveillance des rayonnements dont les résultats sont examinés chaque année par la CCSN.

Point Lepreau constitue un atout essentiel dans les mesures de gestion des changements climatiques et de contrôle du dioxyde de soufre mises en place par Énergie NB. En 2002, la centrale a évité des émissions d'environ 49 640 tonnes de SO<sub>2</sub>, de 2,9 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> et de 10 200 tonnes de NO<sub>x</sub>.

**La centrale de Lepreau fournit jusqu'à 30 % de l'énergie destinée à la province et ce, à faible coût. La production de la centrale joue un rôle important dans le rendement environnemental d'Énergie NB parce qu'elle déplace de grandes quantités d'émissions de dioxyde de carbone, de dioxyde de soufre et d'oxyde d'azote.**

## Surveillance des rayonnements

Ici les objectifs du programme de surveillance des rayonnements dans l'environnement de Point Lepreau :

- Fournir des données qui confirment que Point Lepreau se conforme aux lignes directrices et aux règlements en vigueur.
- Établir et maintenir la capacité de surveillance afin d'assurer la réaction efficace en cas d'urgence.
- Maintenir une base de données des résultats afin de suivre les tendances.

Le programme environnemental de surveillance des rayonnements est administré par le personnel de Radioprotection. Le programme est révisé chaque année afin de s'assurer que les échantillons prélevés, la fréquence des prélèvements et les techniques d'analyse sont adéquats. L'évaluation du programme de surveillance des rayonnements effectuée par la CCSN en 2001 s'est révélée favorable.

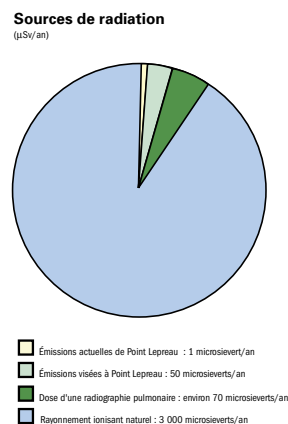
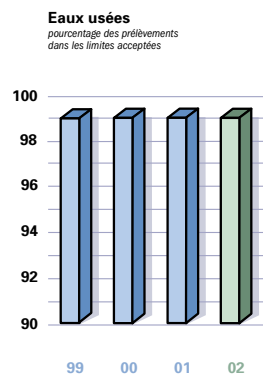
En 2002, on a analysé des échantillons d'air, d'eau, de nourriture, de plantes, de sol, de sédiments et de faune aquatique prélevés aux abords de la centrale et dans des endroits reculés. Les analyses ont révélé que la dose de rayonnements au public provenant de l'ensemble des émissions de la centrale de Point Lepreau était de 0,9 microsievert en 2002. À titre comparatif, ce niveau est bien en deçà :

- de la limite légale de 1 000 microsieverts par année
- du niveau de radiation naturelle mesurée dans cette zone (de 2 000 à 3 000 microsieverts par année)
- de l'objectif de 50 microsieverts par année que s'est fixé la centrale.



## Qualité de l'eau et de l'air

Le système de traitement des eaux usées a fait l'objet d'importantes améliorations visant les paramètres des effluents, tels que le pH et la turbidité. Plus de 99 % des analyses effectuées sur les eaux usées classiques étaient conformes aux limites acceptées. Les émissions radioactives provenant de la centrale de Point Lepreau sont surveillées grâce au programme de surveillance des effluents gazeux. La centrale se situe bien en deçà de la norme ciblée, qui n'est qu'une valeur fractionnelle du niveau de rayonnement présent naturellement dans l'environnement.



## Gestion des déchets (nucléaires/conventionnelles)

À Point Lepreau, le combustible nucléaire est entreposé dans une piscine à la centrale pour une période de sept ans puis transféré dans des contenants à combustible secs en béton et en acier qui empêchent les émanations radioactives.

En juin 2002, les entreprises nucléaires canadiennes ont établi l'Organisation de gestion des déchets nucléaires (OGDN) conformément aux dispositions de la nouvelle *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*. Au cours des trois prochaines années, l'OGDN devra :

- recommander des approches à l'élimination du combustible nucléaire épuisé pour le gouvernement fédéral
- préparer un plan d'entreprise pour implanter les processus choisis par le gouvernement
- évaluer des options d'élimination géologique, de stockage prolongé au site du réacteur et de stockage centralisé
- créer un programme de consultations avec le public et les groupes d'intérêt spécial.

Ces travaux iront de pair avec l'étude technique entamée par les entreprises pour le compte de l'OGDN.

## Système de gestion environnementale

La centrale de Point Lepreau a adapté son système de gestion environnementale à la norme ISO 14001. Une vérification d'entretien ISO 14001 effectuée en août 2002 a évalué les capacités de la centrale par rapport aux principaux programmes, normes et procédures du SGE.

Selon les résultats de la vérification, Point Lepreau dispose d'un bon système de gestion des aspects environnementaux de ses activités, mais les vérificateurs ont repéré des améliorations possibles à apporter au SGE : un exercice d'urgence à plus grande échelle visant un déversement chimique, une liste de contrôle en matière d'environnement pour les entrepreneurs, une orientation générale des nouveaux employés et des entrepreneurs, une vérification du labo de chimie. La vérification a aussi signalé des manques de conformité ayant trait à la sensibilisation des employés, au contrôle des documents et à la vérification. En plus de la vérification du SGE, on a effectué une vérification de la conformité et établi un plan d'action relatif aux enjeux soulevés.

La centrale commencera à créer des stratégies pour économiser de l'énergie. Une équipe repérera les zones de consommation principales, calculera les quantités d'énergie et les rapports coûts/avantages et rédigera un plan quinquennal de réduction de la consommation.



## Dans la collectivité

Les employés de Point Lepreau jouent un rôle actif dans la collectivité. En 2002, ils ont fêté le Jour de la terre avec les élèves de Fundy Shores School. Des employés de Point Lepreau et du MEGLNB ont visité l'école pour parler du Jour de la terre et de l'importance de la protection de l'environnement.

Les élèves ont participé à un concours de recyclage, où ils ont créé des monstres avec du matériel recyclable trouvé à l'école et à la maison. Les gagnants ont reçu des prix spéciaux.

Les employés de la centrale de Point Lepreau offrent des visites du site à des groupes d'écoliers et d'étudiants ainsi qu'au grand public. Les visites ont été suspendues dans les zones protégées de la centrale. Le public a reçu des données environnementales sur la remise à neuf lors de séances de renseignements.



## Système de gestion environnementale<sup>1</sup>

Objectif	Cibles	Rendement
Améliorer la gestion des substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	Documenter un plan quinquennal pour gérer les SACO et les enlever du site d'ici mars 2003	Cible atteinte
Améliorer la station d'épuration des eaux d'égout	Conception d'ingénierie et approbation de l'agence de réglementation avant le 31 mars 2003	Cible atteinte – les travaux sont en cours
Réduire la quantité de déchets radioactifs solides	Réduire la quantité de déchets radioactifs solides de 30 % ou 70 m <sup>3</sup>	Cible atteinte
Créer une stratégie de réduction de la quantité d'huiles usées et de dissolvants radioactifs	Création de la stratégie et approbation de l'agence de réglementation avant le 31 mars 2003	Cible atteinte
Créer un plan de remise en état du site d'élimination des déchets	Création d'un plan de remise en état du site d'élimination des déchets et approbation de l'agence de réglementation avant le 31 mars 2003	Cible atteinte
Réduire la consommation d'énergie	Création d'un plan quinquennal d'économies d'énergie avant mars 2003	Cible atteinte

<sup>1</sup> Conformément aux processus budgétaires et de gestion du travail, le suivi des objectifs et des cibles se fait par exercice.



# Un TRANSPORT

## dans la tempête

### Aperçu

L'unité commerciale de Transport doit acheminer l'électricité des centrales aux clients provinciaux et des services de transport point à point. Ses efforts en matière d'environnement sont axés sur la réduction des effets de la construction, de l'exploitation et de l'entretien des lignes électriques, des emprises, des sous-stations et des postes. Transport a récemment implanté un système de gestion environnementale conforme à la norme ISO 14001.

La construction, l'entretien et le démantèlement de lignes de transport doivent se conformer à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*. Les travaux touchant les voies d'eau sont effectués conformément à la *Loi sur l'assainissement de l'eau*, et les travaux exécutés pendant la saison des incendies de forêt doivent être approuvés par le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie. L'utilisation de pesticides est régie par la *Loi sur le contrôle des pesticides*.



**Responsable de livrer l'électricité de manière fiable et sûre au réseau de distribution et aux clients des services de transport point à point de la province, le personnel de Transport est chargé de l'exploitation et de l'entretien de plus de 6 600 km de lignes de transport ainsi que des sous-stations industrielles, des tours du réseau mobile, des sites hertziens, des postes de sectionnement et des interconnexions.**

## Entretien des lignes

Les travailleurs ont élagué des arbres et des buissons sur une distance de 1 188 kilomètres le long des emprises de lignes de transport. Ils ont aussi fait l'entretien des appareils pour prolonger la vie utile des lignes de transport actuelles sur une distance d'environ 260 km. Entre autres, ils ont remplacé des isolateurs, des traverses et des poteaux des lignes plus âgées susceptibles aux charges produites par le vent et la glace. Les emplacements de plus de 225 sous-stations, postes et sites de radio éloignés ont été

traités aux herbicides en accord avec la *Loi sur le contrôle des pesticides*.

## Système de gestion environnementale

La formation spéciale en environnement s'est poursuivie en 2002. Dix employés de l'entretien ont suivi un cours sur l'usage sécuritaire des pesticides et ont passé un examen d'accréditation pour l'application de fongicides empêchant le pourrissement des poteaux. Soixante-dix employés ont suivi un cours sur le plan de protection environnementale visant à réduire les effets sur l'environnement du choix des trajets, de la conception, de la construction et de l'entretien des lignes de transport et de distribution. D'autres employés ont suivi un cours de foresterie et ont obtenu un certificat industriel.

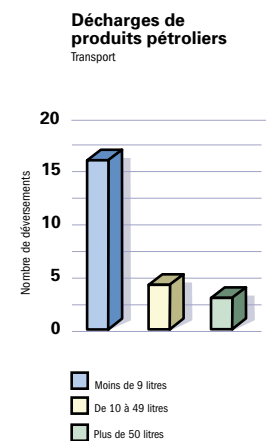
Au cours de l'année, trois vérifications de conformité ont été effectuées relatives aux travaux des lignes, ainsi que deux vérifications des installations à Fredericton et à Saint John. Ces exercices visaient les permis de modification des cours d'eau, la disponibilité des trousseaux de nettoyage des déversements, les possibilités de déversements d'huile auprès des transformateurs et l'étiquetage des transformateurs qui ne contiennent pas de BPC. La direction a fait un suivi tout de suite en soulignant l'importance des permis de modification d'un cours d'eau et la nécessité des trousseaux de nettoyage dans les véhicules. Enfin, Services de Transport a inspecté les transformateurs et les sous-stations et établi les priorités du plan de nettoyage.

Les décharges de produits pétroliers au sein de l'unité de Transport sont passées de 13 en 2001 à 23 cette année. Seize déversements ont représenté moins de 50 litres. Un déversement de 14 litres contenait de l'huile contaminée aux BPC et a été rapidement recueilli, nettoyé et signalé à l'agence de réglementation.



## Gestion des déchets

Au cours des dernières années, divers programmes ont été mis au point avec succès pour réutiliser et recycler les divers matériaux provenant des lignes de transport. Lors de la mise hors service des lignes existantes, les employés enlèvent des articles comme les conducteurs, les isolateurs, les traverses et les poteaux pour la réutilisation ou le recyclage. S'il est impossible de les réutiliser ou de les recycler, ils sont éliminés dans des installations approuvées.



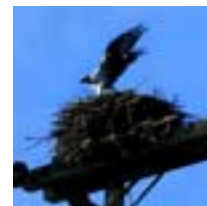
## Gestion des BPC

En vertu du programme de gestion du matériel contaminé aux BPC, Énergie NB a expédié 31 000 kg de matériel contaminé à des sites d'élimination approuvés en dehors de la province.

## Dans la collectivité

Les installations d'Énergie NB ont un effet sur les personnes qui habitent à côté ou près des sous-stations, des postes, des lignes de transport et des lignes de distribution. Lorsqu'elle doit choisir le site de nouvelles installations, Énergie NB met en place des programmes de communications pour faire en sorte que la collectivité comprenne les aspects techniques, économiques et environnementaux des travaux de construction et d'entretien. Dans le cadre des consultations publiques pour les projets à Dieppe, Memramcook, St. Stephen et Chipman, des rencontres ont eu lieu avec les gens de la région, les propriétaires et les représentants élus, et des messages d'intérêt public ont été diffusés.

Au cours de 2002, les visites du réseau de Transport ont permis de découvrir 12 nouveaux nids de balbuzards, ce qui porte le total à 274 nids dans la province. On a repéré aussi un nid de faucon. Les employés doivent tailler ces nids de temps en temps pour préserver l'habitat des balbuzards et pour prévenir le contact avec les conducteurs électriques.



Les employés ont célébré la Journée de l'arbre en plantant 120 arbres et des arbustes aux sites d'Énergie NB et sur les terrains des écoles un peu partout dans la province.

## Programmes de recyclage

Matériel	Quantité	Traitement
Réverbères et luminaires de type sentinelle	1 100	Remis à neuf et retourné au stock pour être réutilisé
	0,9 tonnes	Sold to scrap dealer for recycling
Huile isolante contenue dans les appareils électriques à basse tension	88 163 litres	Recyclée au centre de Marysville puis remise en stock
	1 754 568 litres*	Recyclée au cours des travaux sur le terrain et réutilisée
	0 litres	Vendue à un entrepreneur en vue d'en récupérer l'énergie
	120,350	Recyclée par un tiers pour l'utiliser dans de l'équipement non électrique (ex. : huile à scie mécanique, huile lubrifiante, asphalte)
Huile contaminée aux BPC	14 400 litres	Récupéré et stocké pour élimination par un entrepreneur en élimination des déchets dangereux
Transformateurs	386	Testés et réparés pour être réutilisés
	1 361	Vendus à une entreprise de récupération qui les recyclera
	116	Rembobinés par un tiers et remis en stock en vue d'une réutilisation
Ferraille	179 tonnes	Vendue à une entreprise de récupération qui la recyclera
Aluminium	79 tonnes	Vendu à une entreprise de récupération qui le recyclera
	23 tonnes	Réutilisé
Cuivre	36 tonnes	Vendu à une entreprise de récupération qui le recyclera

\* Au moment de la rédaction du rapport, nous faisons enquête sur le volume total d'huile isolant réutilisée à la suite de traitement ou de nettoyage au cours des travaux. Le volume signalé en 2002 est dix fois celui signalé en 2001.

# Un SERVICE responsable



# À LA CLIENTÈLE

## Aperçu

Les efforts de Service à la clientèle en matière d'environnement visent à minimiser les impacts de ses activités et de la construction, l'exploitation et l'entretien du réseau de distribution, des emprises et des sous-stations. Service à la clientèle a introduit un SGE conforme à la norme ISO 14001.

## Étude de gestion du parc automobile

En 2002, Énergie NB a effectué une évaluation complète des émissions provenant des véhicules de son parc afin de les quantifier et de recommander des méthodes rentables pour les réduire.

Selon l'étude, la gestion des véhicules fait preuve de responsabilité envers l'environnement et assure l'efficacité de l'exploitation. L'étude a ciblé certaines possibilités prometteuses pour réduire les émissions, la possibilité d'effets négatifs sur la qualité de l'air et les coûts d'exploitation, d'entretien et d'investissements. Énergie NB explore la faisabilité d'implanter ces possibilités.

**L'unité commerciale de Service à la clientèle fournit une alimentation sécuritaire et fiable aux clients résidentiels, commerciaux et industriels de la province à un prix concurrentiel au moyen de 26 000 km de lignes de distribution. L'unité fournit aussi de précieux services aux bureaux régionaux et aux centres de contact avec les clients.**



## Gestion des huiles

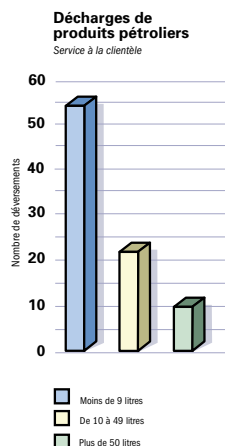
Énergie NB a installé trois transformateurs à l'huile végétale à un poste de pompage à McAdam. Ces nouveaux transformateurs sont identiques aux transformateurs existants à l'huile minérale, mais ils sont moins dangereux pour l'environnement.

L'équipe d'environnement de Service à la clientèle a étudié le devis technique d'Envirotemp FR3, un fluide respectueux de l'environnement fait d'huiles végétales et d'adjuvants de qualité alimentaire et utilisé comme agent de refroidissement dans les transformateurs. Ce fluide est naturellement non toxique et biodégradable, donc moins dangereux pour l'environnement que l'huile minérale. Il prolonge la vie et améliore le rendement des transformateurs, ce qui pourrait réduire la quantité d'appareils à acheter et baisser les coûts d'entretien.

En 2002, l'entreprise a signalé 86 déversements d'huile, dont 54 de moins de 9 litres et 22 de moins de 50 litres. Des deux déversements d'huiles contaminées aux BPC, l'un était de moins de 1 litre, l'autre de moins de 4 litres. L'entreprise a implanté un programme de gestion des déversements de fluides hydrauliques pour réduire le nombre de déversements causés par des boyaux hydrauliques brisés. Le programme comprend le remplacement des boyaux des véhicules, l'amélioration des programmes d'entretien, les inspections et la formation.

## Système de gestion environnementale

À la fin de 2002, les cinq régions de Service à la clientèle ont implanté un système de gestion environnementale (SGE) conforme à la norme ISO 14001. Au cours de l'année, une vérification de la conformité a eu lieu pendant des travaux sur des lignes de distribution. Les résultats étaient positifs, mais on a noté que l'entrepreneur n'avait pas un des journaux de bord requis. L'entreprise a implanté des plans d'action relatifs aux enjeux indiqués par les vérificateurs.



## Énergie verte

L'énergie éolienne constitue une ressource énergétique renouvelable et respectueuse de l'environnement, et Énergie NB l'étudie dans le cadre d'occasions possibles d'énergie de rechange. Les démarches déjà prises sont axées sur l'évaluation de la production éolienne, la recherche d'aide financière du fédéral, l'établissement d'une option verte pour les clients et la rédaction de propositions de projet pour inviter le secteur privé à aménager un projet éolien. De concert avec des promoteurs locaux, Énergie NB évalue la possibilité d'aménagements éoliens à plusieurs endroits dans la province.

Énergie NB a un protocole d'entente avec le fédéral stipulant les modalités d'achat d'énergie renouvelable. Si le fédéral accepte d'acheter de l'énergie renouvelable, l'énergie verte excédentaire sera offerte aux clients conformément à une option volontaire de prix vert. Les profits découlant du programme serviront à l'aménagement d'autres sources d'énergie renouvelable.

## Dans la collectivité

Service à la clientèle a participé aux activités de nettoyage et de remise en service à la suite de la tempête de verglas de 2003 – en effet, il s'agissait de deux tempêtes qui ont frappé l'est du Nouveau-Brunswick à partir du 2 février 2003. Parmi les activités de nettoyage, mentionnons un élagage sélectif des arbres et des branches près des lignes, ainsi que la continuation de l'élagage préventif.

Grâce à son équipe de conseillers en énergie partout dans la province, Énergie NB offre gratuitement aux clients des conseils d'experts sur l'utilisation efficace de l'énergie. Les conseillers en énergie sont formés pour discuter des options de chauffage et de la taille des systèmes de chauffage, ainsi que pour donner des conseils quant à la diminution de la consommation d'énergie. Afin de promouvoir l'amélioration de l'efficacité de l'énergie, Énergie NB appuie l'Association des constructeurs d'habitations du Nouveau-Brunswick depuis longtemps en commanditant le prix « Constructeur d'habitations de l'année » de l'association.



# ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

## de 2002

- JANV.** — Participation d'Énergie NB aux efforts de rétablissement d'une espèce de plante menacée.
- FÉVR.** — Visite d'Énergie NB à un site d'élimination des BPC.
- MARS** — Étude du panache thermique aquatique à Belledune.
- AVR.** — Soumission du rapport d'engagement et de responsabilité en matière d'environnement d'Énergie NB à l'Association canadienne de l'électricité.
- MAI** — Délivrance d'un permis de modification d'un cours d'eau pour gérer la végétation le long des lignes de transport par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux conformément à la *Loi sur l'assainissement de l'eau*.
- JUIN** — Formation de l'organisation de gestion des déchets nucléaires conformément à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*.
- JUILL** — Exploration de stratégies pour réduire la consommation de l'énergie à Point Lepreau.  
Réunions publiques à Saint John et à Lorneville sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement de la remise à neuf de Coleson Cove.
- AOÛT** — Vérification d'entretien ISO 14001 à Point Lepreau pour évaluer la capacité de maintenir le SGE conformément aux procédures, aux programmes et aux normes.
- SEPT.** — Début de la période de commentaires sur le rapport d'étude approfondie sur le projet de la ligne de transport internationale.
- OCT.** — Approbation environnementale conditionnelle du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux visant la remise à neuf de Coleson Cove.  
Séminaire sur l'énergie éolienne à Shippagan.
- NOV.** — Les centrales de Millbank et de Ste.-Rose reçoivent des permis de cinq ans visant la qualité de l'air et de l'eau en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'air* et de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* du ministère provincial de l'Environnement et des Gouvernements locaux.
- DÉC.** — Soumission du rapport de l'étude des impacts environnementaux relative aux modifications proposées aux installations de gestion des déchets radioactifs solides de Point Lepreau à la Commission canadienne de sûreté nucléaire et au ministère provincial de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

# GOUVERNANCE

Le conseil d'administration d'Énergie NB est chargé de diriger les affaires de la Société conformément à la *Loi sur l'énergie électrique*. Le comité environnemental du conseil d'administration est l'un des trois comités qui se réunissent régulièrement pour examiner les activités menées dans des secteurs particuliers. L'examen des politiques environnementales et des programmes de protection qu'effectue le comité permet à tous les membres du conseil d'honorer leurs engagements en matière de gouvernance relativement au rendement environnemental de la Société. Le mandat du comité environnemental est le suivant :

- examiner la pertinence de l'énoncé de politique environnementale d'Énergie NB
- évaluer l'efficacité des programmes environnementaux de l'entreprise
- analyser les activités d'exploitation environnementale et les résultats des vérifications de conformité environnementale

En 2002, le comité environnemental du conseil d'administration réunissait les personnes suivantes : Philippe DesRosiers (président), Roger Clinch, Jean-Marc Violette, Leon Furlong et Dan Skaling. Le comité s'est penché sur cinq questions :

- la mise en pratique des systèmes de gestion environnementale
- les vérifications de conformité environnementale
- les questions environnementales, le renouvellement des permis d'exploitation des centrales et les événements liés à l'environnement
- les modifications de la législation environnementale et les enjeux émergents
- les aspects environnementaux des projets d'immobilisations.

**Philippe  
DesRosiers**  
Président



**Roger  
Clinch**



**Jean-Marc  
Violette**



**Leon  
Furlong**



**Dan  
Skaling**



# CARTE du réseau



Centrale    Capacité    Unités    Service    Combustible    Protection environnementale

## ● CENTRALES THERMIQUES

Belledune	458	1	1993	Carbon	Épurateur, précipitateurs électrostatiques, traitement des eaux usées, contrôle des émissions, brûleurs à faible teneur en NO <sub>x</sub> , recyclage du gypse
Dalhousie	300	2	1994	Orimulsion <sup>MD</sup>	Épurateur, précipitateurs électrostatiques, traitement des eaux usées, suivi des émissions, recyclage du gypse, recyclage des cendres
Coleson Cove	998	3	1976	Mazout	Précipitateurs électrostatiques, traitement des eaux usées, suivi des émissions, recyclage des cendres
Grand Lac	57	1	1963	Carbon	Précipitateurs électrostatiques, traitement des eaux usées, suivi de la qualité de l'air
Courtenay Bay	110	3	1961-1967	Mazout	Traitement des eaux usées, suivi des émissions, recyclage des cendres

## ■ CENTRALES À TURBINES À COMBUSTION

Millbank	199	2	1991	Diesel	Contrôle des eaux usées, contrôle des émissions de NO <sub>x</sub>
Ste.-Rose	100	1	1991	Diesel	Contrôle des eaux usées, contrôle des émissions de NO <sub>x</sub>
Grand Manan	28	1	1989	Diesel	Noise control

## ◆ CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES

Mactaquac	672	6	1968-1980	Eau	Énergie NB possède six centrales hydroélectriques sur les rivières Saint-Jean, Tobique et Ste-Croix. Chaque centrale exploite son réservoir en tenant compte de sa vocation récréative. Les centrales de Mactaquac, Beechwood, Tobique et Milltown possèdent des passes migratoires.
Beechwood	113	3	1957-1962	Eau	
Grand-Sault	66	4	1928-1931	Eau	
Tobique Narrows	20	2	1953	Eau	
Sisson	9	1	1965	Eau	
Milltown	4	7	1928-1969	Eau	

## ▼ NUCLÉAIRE

Point Lepreau	635	1	1983	Uranium	Point Lepreau est exploitée avec l'approbation de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, l'agence fédérale de réglementation des installations nucléaires, et du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick en vertu de la <i>Loi sur l'assainissement de l'environnement</i> et la <i>Loi sur l'assainissement de l'air</i> . Point Lepreau surveille toutes les émissions radioactives liquides et gazeuses. Les activités de la centrale sont gérées, réglementées et surveillées, à partir du transport du combustible au site jusqu'au stockage du combustible irradié, en passant par l'exploitation de la centrale.
---------------	-----	---	------	---------	--